



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°R32-2019- 094 bis

Publié le 10 avril 2019

SOMMAIRE

DIRECTION RÉGIONALE DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DE LA COHÉSION SOCIALE DES HAUTS-DE-FRANCE

Décision rectificatif sur la délégation de signature n° AB-DS-07



PRÉFET DE LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE

Direction Régionale de
la Jeunesse, des
Sports et de la
Cohésion Sociale
Hauts-de-France

Décision rectificative portant délégation de signature N° AB-DS-07

Le Directeur Régional de la Jeunesse,
des Sports et de la Cohésion Sociale
des Hauts-de-France

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements en son article 38 ;

Vu le décret n° 2015-1867 du 30 décembre 2015 relatif à l'organisation et aux compétences des services déconcentrés régionaux de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale ;

Vu l'arrêté ministériel du 1 janvier 2016 portant nomination de Monsieur André BOUVET en qualité de directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de la région Nord - Pas-de-Calais Picardie ;

Vu l'arrêté ministériel du 18 janvier 2016 portant nomination de Monsieur Martial FIERS dans l'emploi de directeur régional adjoint de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale du Nord – Pas-de-Calais – Picardie ;

Vu l'arrêté ministériel du 27 juin 2017 portant nomination de Monsieur Eric DUDOIT dans l'emploi de directeur régional adjoint de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale des Hauts-de-France ;

Vu l'arrêté ministériel du 15 novembre 2018 portant nomination de Madame Emilie MAMCARZ dans l'emploi de directeur régional adjoint de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale des Hauts-de-France ;

Vu l'arrêté préfectoral du 3 avril 2019 portant délégation de signature à Monsieur André BOUVET, directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de la région Hauts-de-France.

DÉCIDE

Article 1^{er} – En application de l'article 3 de l'arrêté préfectoral du 3 avril 2019 portant délégation de signature à Monsieur André BOUVET et dans les limites définies par cet arrêté, le Directeur Régional de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale Hauts-de-France donne délégation, en cas d'absence ou d'empêchement, à :

- Monsieur Martial FIERS, Directeur Régional Adjoint,
- Monsieur Éric DUDOIT, Directeur Régional Adjoint,
- Madame Emilie MAMCARZ, Directrice Régionale Adjointe,

à l'effet de signer l'ensemble des actes et décisions figurant dans le cadre de la délégation susvisée.

Article 2 – En cas d'absence ou d'empêchement, délégation de signature est donnée à :

- Madame Véronique BUYENS-DAGMEY, pôle des politiques sociales,
- Madame Caroline CHIMOT, pôle des politiques sportives,
- Monsieur Hocine DRISSI, pôle contentieux de la sécurité sociale,
- Monsieur Pierre CARPENTIER, secrétariat général,
- Monsieur Christian DUMOTIER, secrétariat général,
- Monsieur Julien KOUNOWSKI, pôle études, observations et mission d'appui,
- Madame Catherine MAZUR, pôle des politiques de formation, certification,
- Monsieur Jean-Christophe PINOT, mission « synthèse et prospective »,
- Madame Caroline PRUDHOMME, pôle des politiques de jeunesse,
- Monsieur Nicolas SAENEN, pôle des politiques formation, certification,
- Monsieur Kag SANOUSSI, pôle politique de la ville,
- Monsieur Patrick ZEGHOU, mission régionale et interdépartementale inspection contrôle audit et évaluation,

A l'effet de signer les actes, dans le cadre des attributions liées à leur pôle.

Article 3 – L'arrêté n°AB-DS-06 du 2 janvier 2019 est abrogé.

Article 4 – Le secrétaire général de la direction régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté et de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

Fait à Amiens, le 10 AVR. 2019

André BOUVET

